

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulierment convoqué, s'est réuni dans la grande salle du foyer rural en séance publique sous la présidence de **Monsieur Philippe EMMANUEL**.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2022

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EMMANUEL – BUCHER – MENGELLE-TOUYA – RAMALHO (à partir du point 3.7) – NOVILLO – SELLEM – STOOS – HOURTOLOU (à partir du point 3.2) – D'ASTA – LEMOINE J. – DA COSTA – BOYE – LE GUELLAUT – POLLION – GAMPACKAT – DEFRANCE – LE DOUAREC – ROQUELLE – VILLAIN – JACOB – GISQUET – MARTEAU – EDEYER.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Hélène RAMALHO avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE TOUYA, jusqu'au point 3.6.
Monsieur MAGNIER avait donné pouvoir à Monsieur SELLEM.
Madame DE CAMPOS avait donné pouvoir à Madame D'ASTA.
Monsieur LESQUELIN avait donné pouvoir à Madame BUCHER.
Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET.
Madame LOTODE avait donné pouvoir à Monsieur EDEYER.

ABSENT :

Madame BERNARD.

FINANCES

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux de fiscalité locale pour l'année 2022 au même niveau qu'en 2021.

	<i>Rappel taux 2021</i>	<i>Proposition taux 2022</i>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,94 %	19.94 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84,48 %	84.48 %

Le conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à l'unanimité,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes,
Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

⇒ **FIXE** les taux des 2 taxes locales pour l'exercice 2022 comme suit :

	<i>Taux 2022</i>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19.94 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84.48 %

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, tous les Membres présents.

Acte exécutoire

Affichage le : 12 AVR. 2022

